



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

## 1. RÉSERVATION

À réception de votre réservation et de vos arrhes, nous vous adressons, en fonction des places disponibles, une confirmation de réservation. Toute réservation est nominative et ne peut être en aucun cas cédée ou louée. Votre réservation doit être accompagnée d'un chèque d'arrhes de 30% du montant du séjour, majorées de 15 € pour frais de dossier.

Le montant total du séjour, déduction faite de vos arrhes de 30%, est payable 30 jours avant le début de la location, majoré de la taxe de séjour. Passé ce délai, à défaut du règlement, nous considérons votre demande de réservation comme annulée et dans ce cas les arrhes et les frais de dossier seront retenus.

Les chèques vacances sont acceptés (majoration de 2,5%).

Une caution de 200 € sera versée par le locataire le jour même de son arrivée, ainsi que la somme de 80 € pour le ménage.

La caution sera restituée 15 jours après votre départ s'il n'y a aucun dommage ou manquant, et si le ménage est correctement effectué. Le matériel d'équipement de chaque logement fait l'objet d'un inventaire remis au client qui est tenu de le contrôler dès son arrivée et de signaler sur cet inventaire le jour même toute anomalie constatée. L'absence de remarques lui fait perdre le droit à toute contestation ultérieure.

## 2. ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L.121-19 du code de la consommation, Le Camping Résidentiel Le Moulinage informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

## 3. ANNULATION / ARRIVÉE RETARDÉE / DÉPART ANTICIPÉ

### 3.1. En cas d'annulation du fait du client :

- Si l'annulation intervient plus de 30 jours avant la date prévue de l'arrivée, les arrhes et les frais de dossier ne seront pas remboursés.

- Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue de l'arrivée, seront retenus les frais de dossier, et 50% du coût total du séjour devra être réglé au plus tard 30 jours après la date prévue de l'arrivée avec astreinte de 10 € par jour au-delà de ce mois.

Néanmoins la Direction examinera avec bienveillance les cas particuliers qui témoigneront de la bonne foi du client.

### 3.2. En cas d'annulation du fait du Camping Résidentiel Le Moulinage :

- Si l'annulation intervient plus de 30 jours avant la date prévue de l'arrivée, les arrhes seront restituées au double du montant versé par le client, et les frais de dossier seront remboursés.

- Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue de l'arrivée, les arrhes seront restituées au double du montant versé par le client, le solde et les frais de dossier seront remboursés.

### 3.3. En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, aucun remboursement ne sera effectué.

**4. ARRIVÉES / DÉPARTS :** Les arrivées se font après 16h30 et au plus tard à 20h00 (pour toute arrivée après 20h00 : contacter l'accueil du camping), et les départs avant 10h00.

**5. ASSURANCES :** Nos clients doivent être assurés. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendies, intempéries et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du client.

**6. OCCUPATION :** Le nombre maximum de personnes doit correspondre à la capacité du logement.

**7. VÉHICULE :** Un seul véhicule pour tous les occupants d'un logement à l'intérieur du camping en haute saison.

**8. ANIMAUX :** Nos amis de petite taille, hors Classe I et II, en possession d'un carnet de vaccination et limités à un par location, sont acceptés avec supplément de 4 € par nuit. Ceux apparaissant comme dangereux sont refusés. Les autres doivent être tenus en laisse et ne sont pas admis dans l'espace aquatique et l'aire de jeux pour enfants. Nous recommandons les promenades à l'extérieur de la résidence et les déjections doivent être ramassées par les propriétaires à l'intérieur de la résidence.

**9. TENUE :** Le personnel de surveillance veillera à la décence des tenues que ce soit à la piscine ou au snack dans un souci de respect des autres.

**10. DRAPS :** Dans un souci de gestion et de visibilité, les draps doivent être amenés par notre clientèle ainsi que les taies d'oreillers.

**11. RÈGLEMENT INTÉRIEUR :** Les clients doivent se conformer au règlement intérieur affiché à l'entrée de la réception.

**12. LITIGE :** En cas de litige et après avoir saisi le service client de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'1 an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant.

Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client sont les suivantes :

- Medicys :
- par Internet en remplissant le formulaire prévu à cet effet [www.medicys.fr](http://www.medicys.fr)
  - par e-mail : [contact@medicys.fr](mailto:contact@medicys.fr)
  - par voie postale : 73 boulevard de Clichy 75009 PARIS - Téléphone : 01 49 70 15 93.

Je soussigné(e) M \_\_\_\_\_ reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de location et les accepter.

DATE : \_\_\_\_\_

SIGNATURE :

## Camping Résidentiel du Moulinage\*\*

915 route de Ruoms

07110 MONTREAL

☎ : 04 75 89 99 24

@ : [camping.lemoulinage@orange.fr](mailto:camping.lemoulinage@orange.fr)

Site: [www.ardeche-camping.com](http://www.ardeche-camping.com)

Classement : Loisirs

Nbre d'emplacements : 80

Siret 79263569000011